

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
19/11/2019

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :
2019-ARA-KKP-2304

1. Intitulé du projet

RD29 - Aménagement du giratoire - rue du Portugal

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Département du Rhône

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M Christophe GUILLOTEAU

Président du département du Rhône

RCS / SIRET

2 2 6 9 0 0 0 1 7 0 0 0 1 4

Forme juridique

8411

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6° a) Infrastructures routières	Réaménagement d'un giratoire existant .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste au réaménagement du giratoire entre la RD 29 et la rue du Portugal. Il comprend :

- La construction d'une voie de shunt entre la rue du Portugal (nord) et la D29 (ouest), en direction de l'A43 Lyon/Grenoble.
- La reprise de voies d'entrée et de sortie avec l'élargissement de la sortie nord et de l'entrée de la branche ouest (RD29) à deux voies.
- l'élargissement de la sortie nord (rue du Portugal) à deux (2) voies. La rue du Portugal repasse ensuite à 2x1 voies.
- l'élargissement de l'entrée de la branche ouest (RD 29) à deux (2) voies,
- La création de deux (2) voies de circulation sur l'anneau . le rayon extérieur initial de 23 m est conservé.
- Le traitement du délaissé entre la RD29 et le shunt en espace vert.

Le Département du Rhône dispose de la maîtrise foncière. Les emprises concernées sont publiques. Les terrains sont situés sur la commune de Saint-Laurent-de-Mure.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif est de faciliter l'accès à la route RD29 depuis la zone d'activité Sud de l'aéroport Saint-Exupéry et de fluidifier la circulation sur la route départementale.

La circulation actuelle sur la D29 est importante, environ 10 500 véhicules par jour dont 4 % de poids lourds.

Ce carrefour participe au système d'échange entre l'A432, l'A43 et la zone sud de l'aéroport .

La mise en place de projets de développement sur la zone d'activité pourrait conduire à une augmentation à terme des trafics sur ce carrefour.

L'aménagement de ce giratoire permettra donc limiter l'encombrement du système d'échange, en assurant une bonne desserte vers l'autoroute A432.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Travaux classiques de réaménagement de voirie, d'une durée prévisionnelle maximum de 5 mois.

- terrassements pour l'assise de la voie de shunt et la reprise d'entrée et de sortie
- élargissement par l'intérieur de la chaussée annulaire.
- création de structures de chaussée,
- mise en œuvre de bordures,
- enherbement des talus, de la zone entre la voie de shunt et l'anneau du giratoire et de l'îlot central du giratoire,

Les travaux seront réalisés sous circulation.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- Le shunt permettra aux véhicules en provenance du nord de ne pas encombrer le giratoire avec une desserte directe vers RD 29 ouest.
- L'élargissement de la branche ouest de la RD29 à deux voies en entrée du giratoire permet d'optimiser l'insertion des véhicules sur l'anneau et par conséquent de fluidifier la circulation.
- Les 2 voies sur la chaussée annulaire permettent une meilleure répartition des véhicules selon leur bretelle de sortie,
- Le trafic prévu sur la RD29 après aménagement du giratoire reste similaire au trafic actuel (de l'ordre de 10 500 véhicules par jour).
- les réserves de capacité ainsi obtenues sont satisfaisantes. Le trafic susceptible d'augmenter en fonction du développement de la zone d'activité sera absorbé.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Selon les résultats de l'examen au cas par cas : étude d'impact, enquête publique et déclaration de projet.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- longueur voie du shunt	85 m
- largeur des bretelles entrée RD 29 ouest et sortie rue du Portugal	7 m
- largeur de la chaussée annulaire	8.5 m
- Le rayon extérieur initial du giratoire est conservé	23 m
- Surface du giratoire	Environ 1 600 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Giratoire, entre la rue du Portugal et
la route départementale RD29

commune de Saint-Laurent-de-Mure.

Coordonnées géographiques¹

Long. 4° 5' 6'' 9''' 40''' 08 Lat. 0° 5' 0'' 7''' 75''' 58

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. 4° 5' 6'' 9''' 48''' 06 Lat. 0° 5' 0'' 7''' 69''' 07

Point d'arrivée :

Long. 4° 5' 6'' 9''' 38''' 82 Lat. 0° 5' 0'' 7''' 62''' 26

Communes traversées :

Saint Laurent de Mure

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Ce giratoire a été réalisé dans le cadre de la construction de l' A432
(demi-échangeur N°4)

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La plus proche "Prairies de l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry" se trouve à 500 m du site (ZNIEFF 820032296)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE de l'État dans la métropole de Lyon et le département du Rhône (approuvé par arrêté préfectoral en date du 3 novembre 2015) : -voiries du site non concernées, - A432 qui longe le site d'aménagement sur ses limites sud, - ligne LGV (SNCF-LGV-752000) à l'est du site concernée. PEB Lyon Saint-Exupéry : zone D.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le carrefour se trouve à proximité de deux sites archéologiques : - Ancien chemin départemental n°154 de Lyon à Crémieu/chemin/époque contemporaine à l'ouest - Les routes/chemin/époque contemporaine à l'Est Le site d'étude n'intercepte aucun périmètre de protection.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone humide la plus proche du site d'étude se situe à environ 5.5 km à l'est le long du ruisseau de la Bourbre.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune n'est pas concernée par un plan de prévention
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site ou sol pollué recensé par Basias ou BASOL sur la commune.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- entre 11 et 14 km des sites Natura 2000 "Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage" au nord-ouest, "milieux alluviaux et aquatiques du fleuve Rhône, de Joins à Anthon", "basse vallée de l'Ain, confluence Ain-Rhône" et des "steppes de la Valbonne" - à environ 9 km du site "l'Isle Crémieu" à l'est du site
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les voiries créées n'engendreront pas de prélèvements spécifiques.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'implique pas d'intervention dans le sous-sol.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessitera un apport de matériaux pour les structures de chaussée. le réemploi de matériaux sera privilégié (grave recyclée).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit la reprise de terrains en bordure des parcelles agricoles voisines, notamment le talus, . Il intègre la création d'un espace de pleine terre entre le shunt et le giratoire. Au regard de l'ampleur du projet, les impacts sont limités. En phase d'exploitation, le projet n'implique pas d'augmentation de trafic susceptible d'altérer les déplacements de la Faune. (Le projet est situé à proximité d'un fuseau de corridor écologique du SRCE implanté au sud de l' A 432.)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est situé à plus de 9 km des sites Natura 2000 qui l'entourent. Compte tenu de la distance et de l'ampleur du projet, il n'est pas susceptible d'avoir un impact sur un habitat ou une espèce inscrite.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'aménagement se situe dans une zone de risque sismique de niveau 3 (modéré).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'entraînera pas de trafic supplémentaire. Il facilitera les déplacements.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La RD29 est une route fréquentée (10 500 V/js) , notamment par les poids lourds (4%) . Elle est limitée à 80km/h. La proximité avec l'A432 en fait un site bruyant en raison de la circulation automobile sur cette autoroute. Les modifications restent sans incidence sur la contribution sonore de la voirie.

	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le système d'assainissement du giratoire ne sera pas modifié.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est pas prévu d'intervention dans le sous-sol.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet suivra les mesures de surveillance habituellement utilisées par le département du Rhône dans la conduite de ses chantiers routiers et comprendra la désignation d'un coordinateur SPS (santé -prévention) et les analyses relatives à la nature des matériaux hydrocarbonés en place (amiante, HAP).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste en un réaménagement d'un giratoire existant. Il n'a pas d'effets négatifs notables sur l'environnement et la santé humaine. Il permet au contraire d'améliorer la situation existante en facilitant l'écoulement du trafic et la circulation des usagers. Il doit être dispensé d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

LYON

le,

19 NOV. 2019

Signature

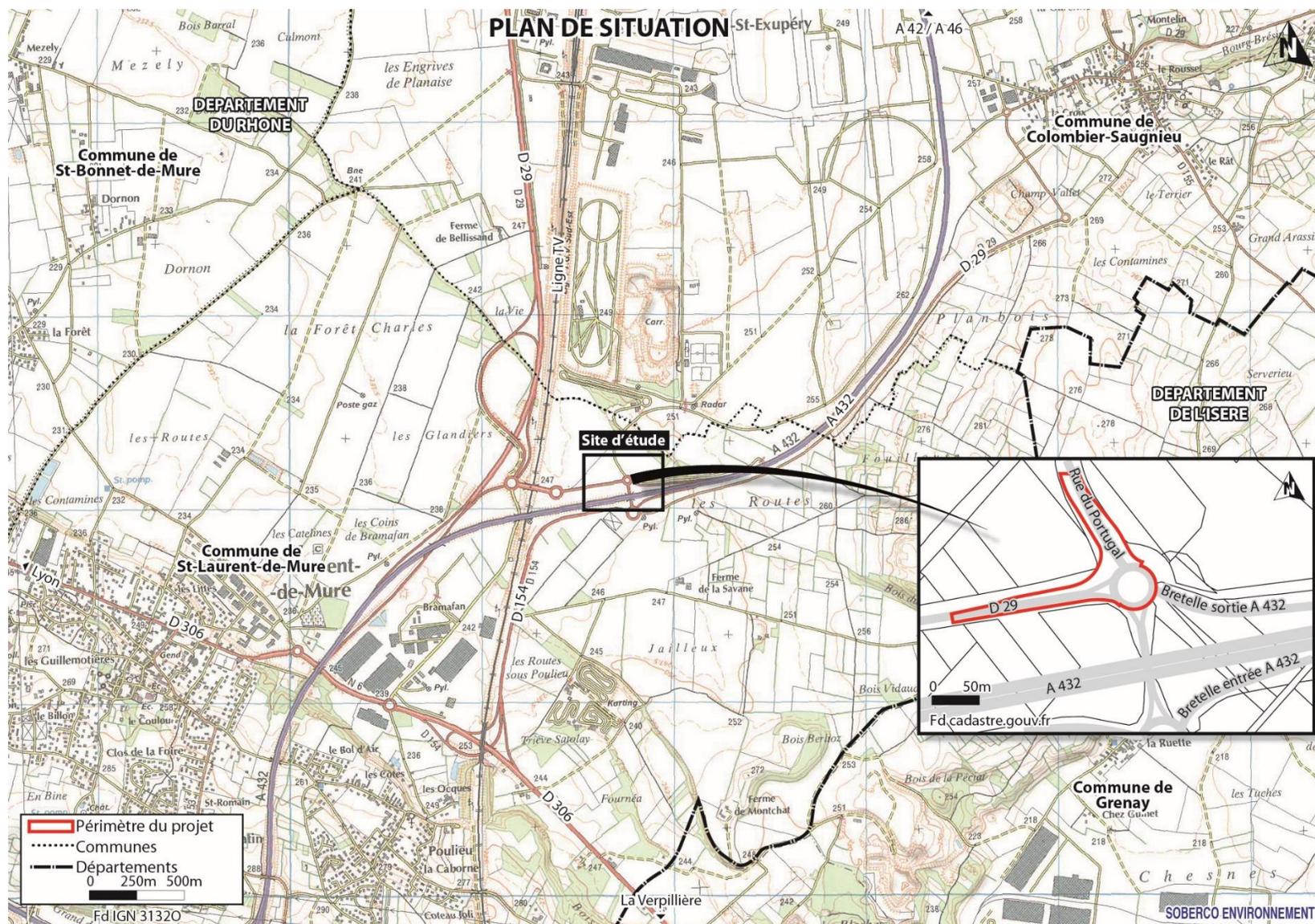


Christophe GUILLOTEAU
Président du Conseil départemental du Rhône

Réaménagement du giratoire sur la RD29 et la Rue du Portugal commune de Saint-Laurent-de-Mure

Annexes 2 à 6 du CERFA n°14734*03

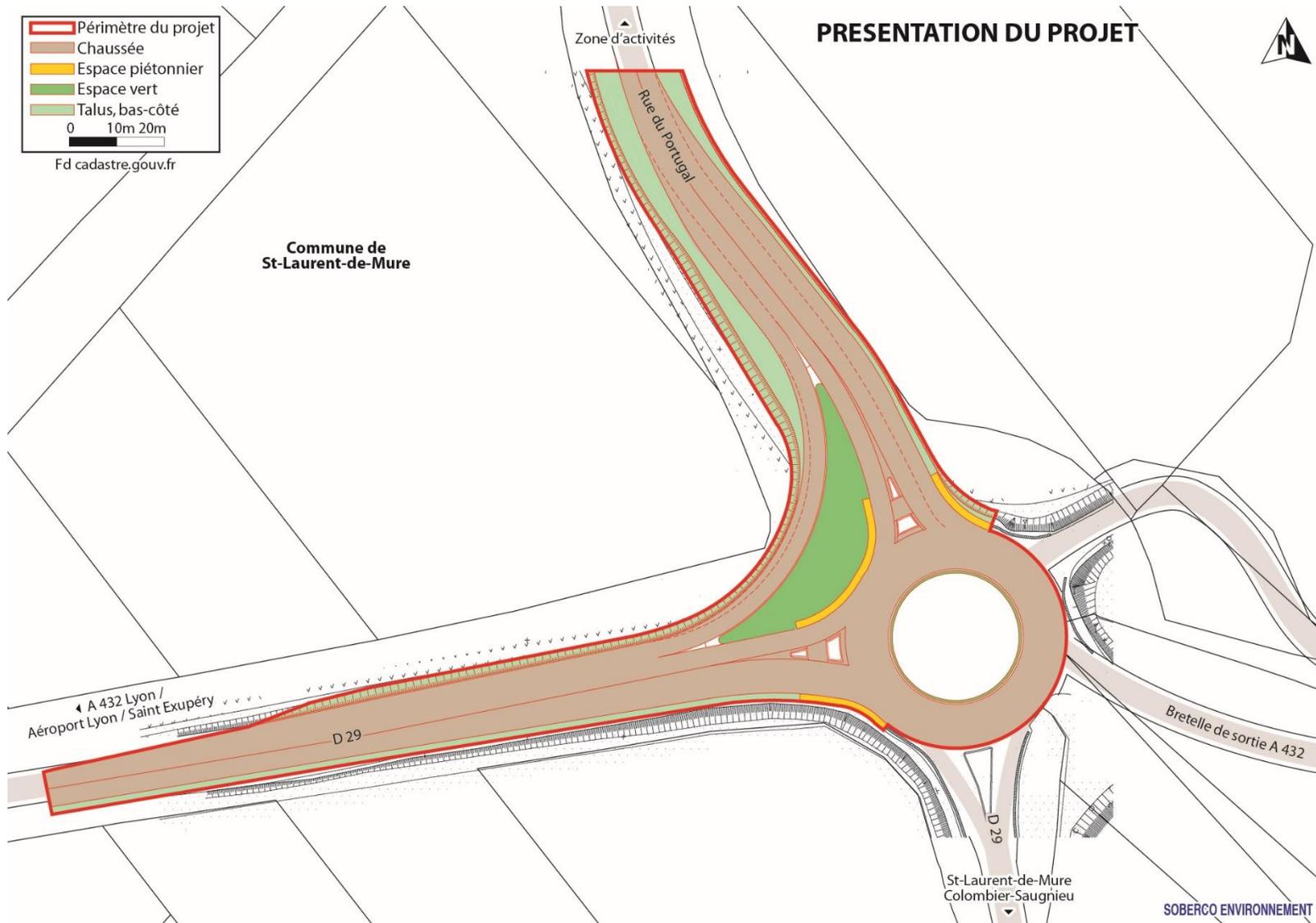
ANNEXE 2 : PLAN DE SITUATION



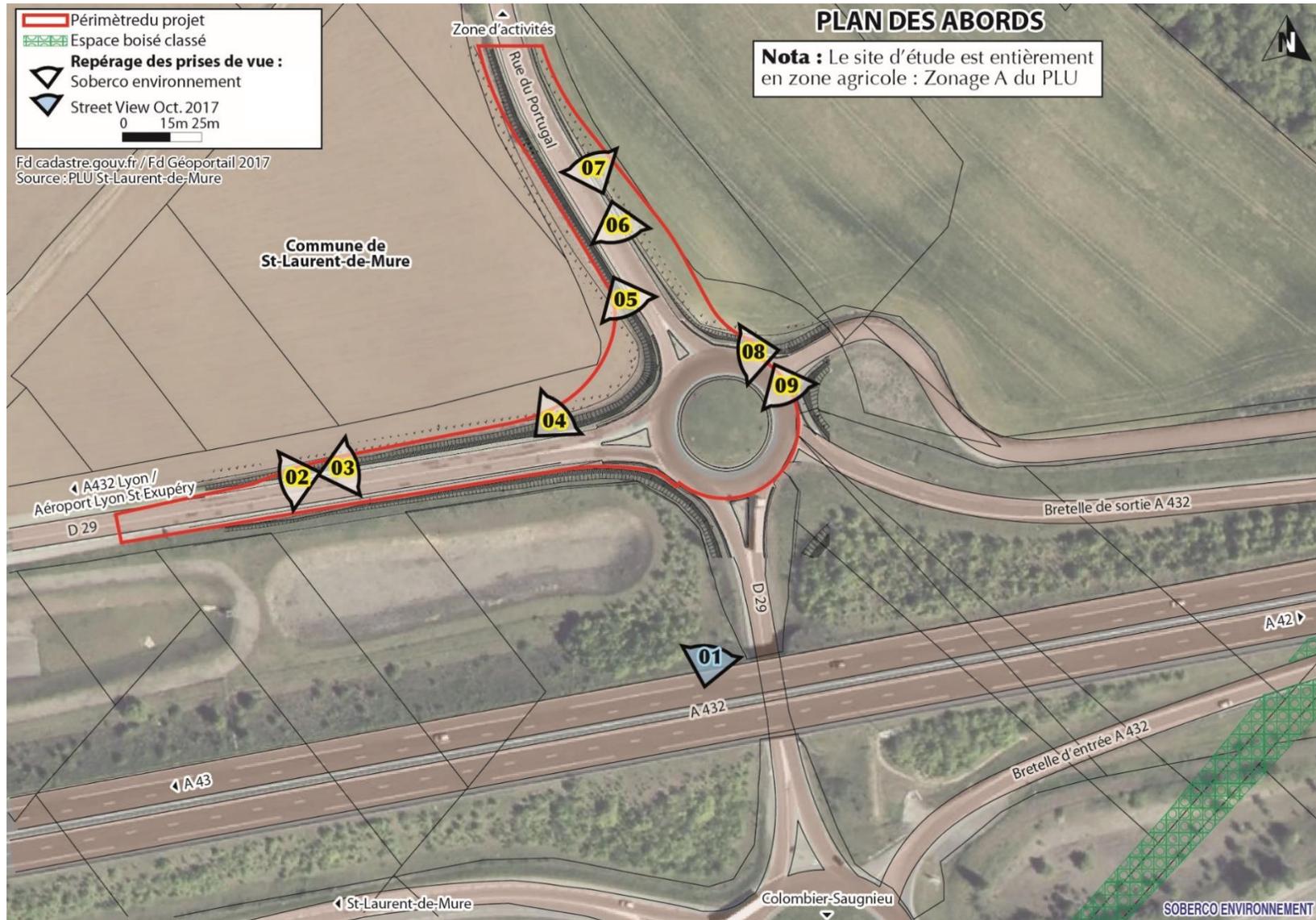
ANNEXE 3 : PHOTOGRAPHIES (novembre 2019)-PLAN DES ABORDS DU SITE CF.ANNEXE 5



ANNEXE 4 : PLAN DU PROJET



ANNEXE 5 : AFFECTATION DES TERRAINS AVOISINANTS



ANNEXE 6 : CONTEXTE NATURA 2000

